



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 24/2026**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date d'affichage : 26 mars 2026**

**Date de convocation : 26 mars 2026**

**SEANCE DU 2 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : -

**Secrétaire de séance : Jeanne GAISON**

**OBJET : Désignation du délégué de la commune de Rousset auprès du Grand Site Sainte-Victoire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner, certains de ces membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux ;

Entendu que :

Le Grand Site Sainte-Victoire est un des sites du réseau des Grands Sites de France, administré sous la forme d'un syndicat mixte : le syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire. Il est chargé de protéger et de valoriser un territoire de 34 500 ha incluant la montagne Sainte-Victoire, la montagne du Cengle, le massif du Concors, une partie de la montagne de Vautubière (vers Pertuis) et leurs environs. Ce territoire qui englobe quatorze communes est fortement protégé avec un ensemble de sites classés et un site Natura 2000 ;

Le Maire étant le représentant de la commune au comité de gestion peut néanmoins désigner un ou des suppléants.

Il est proposé de désigner :

- 1 suppléant

Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire
- Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;
- Décide d'élire le représentant suppléant de la commune devant siéger au Grand Site Sainte-Victoire comme suit :

**Délégué suppléant : Norbert BERNARD**

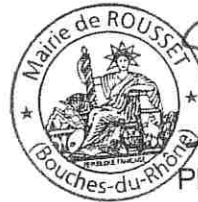
La présente délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Le Secrétaire de séance



Jeanne GAISONON

Le Maire



Philippe PIGNON